



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 03 octobre 2025**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (6) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre et DUPAS Jean Pierre.

Conseiller(e)s excusé(e)s : (3) Mme JEANDOT Julie - Mrs GENTAS Dominique et Mourez Jean-Christophe.

Conseillère absente : (1) Mme GRILLOT Isabelle

Pouvoir : (1) Mr MOUREZ Jean Christophe donne pouvoir à Mr BESANÇON Laurent

Votants : 7

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 5 septembre est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : ONF- Programme de coupes 2026 et affouages de 2026/2027

Autorisation et organisation du martelage de certaines parcelles dans la forêt communale par l'ONF :

- deux parcelles au belvédère des Exterpois. A noter quelques frênes malades dans le secteur des cabanes.
- dans le bois du Tartre, sur la route de la Marre, des frênes pour la sécurité.
- sur la route de Château Chalon, quelques frênes et chênes.

Le Conseil, à l'unanimité des élus présents approuve le martelage par l'ONF des parcelles nommées ci-dessus.

Prévision affouage 2026/2027 : Branchages au Bois du Tartre et sur la route de Château Chalon.

Le Conseil, à l'unanimité des élus présents valide l'affouage de 2026/2027.

Mrs CHAMBARD Denis, CHEVASSUS Patrice et DUPAS Jean Pierre sont reconduits dans leur fonction de garants.

2- Délibération : Adhésion Protection Sociale Complémentaire au 1^{er} janvier 2026

Au 1^{er} janvier 2026, la loi oblige la Mairie d'adhérer à une complémentaire santé pour les deux agents municipaux : Mme CAMUSET Séverine, secrétaire et Mr NOVE David, agent d'entretien.

Deux choix sont proposés : soit une convention de participation ou une convention de labellisation.

La cotisation annuelle par agent est de 15€, soit un coût de 360€ par an.

Le Conseil à l'unanimité des élus présents, vote pour la Mutuelle de groupement mutualisé, Mutuelle gérée par le Centre de gestion Départemental.

3- Délibération : Révision schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI)

Mr le Maire rappelle que le pompage dans la Seille n'est plus autorisé par les pompiers.

- Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie au Chaumoisi Martin, est validé depuis le 25 septembre 2025. Pour rappel, les frais de travaux et d'installation de la bache sont de 25% pour La Marre et de 75% pour Blois-sur-Seille.

- Projet schéma aux Chenevières : L'acquisition de la parcelle est en cours. A la demande des vendeurs, l'implantation se fera sous forme d'une bache enterrée, ceci permettant le passage aux exploitants agricoles.

- Projet schéma à la Saboterie (l'Uzerable) : Implantation d'une bache dans le bois communal qui se trouve en face, avec obligation de recréer un bout du chemin et de l'installation d'une canne d'aspiration au bord de la départementale.

Le Conseil à l'unanimité des élus présents, vote le nouveau schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

4- Délibération : Approbation CLECT 2025 (CCBHS)

La révision des indemnités de compensation pour le fauchage s'élève à 947,35€, ce qui correspond à ce que paye la CCBHS pour le fauchage de la Commune.

Le Conseil à l'unanimité des élus présents, vote le rapport de la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et la mise à jour des coefficients.

5- Commission CCBHS : Informations des délégués

Mr Duc Pierre fait un bref résumé de la réunion de la Commission Aménagement du territoire du 17 septembre 2025 :

- SPANC : Validation de l'Entreprise Husson pour le marché des vidanges des fosses septiques, applicable au 20 octobre 2025.

Présentation du RQPS 2024 : 1353 contrôles ont été effectués.

- Compétence eau et assainissement : Il manque des retours sur le questionnaire aux gestionnaires et aux communes, ce qui ralentit les études en cours.

Pour l'instant les retours montrent au niveau de la compétence eau, 60% de réponses négatives, et au niveau de la compétence assainissement, 54% de réponses positives.

6 - Questions diverses :

6-1 : L'entreprise d'électricité Favier a effectué la pose d'un poste forain avec 6 prises électriques et une prise de terre sur la place du village.

6-2 : Mr le Maire informe le Conseil que la vente de 125 m³ de frênes au 1^{er} octobre 2025, a rapporté 23 050€. Il faut déduire les frais de débardage de 3600€. Il reste donc pour la commune un solde de 19 450€.

6-3 : Les deux défibrillateurs, un à la Mairie et un au Chaumoisi Boivin sont opérationnels depuis le 1^{er} octobre 2025.

6-4 : Mr le Maire informe le Conseil qu'un projet de déplacement de certains poteaux de la ligne Orange est à l'étude. Ce projet concerne la ligne au Chaumoisi Boivin et sur la route de Ladoye-sur-Seille.

Fin de séance : 19h45

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

